

ET MOI, CITOYEN, QU'EST-CE QUE JE PEUX FAIRE ?

En déplacement



Rouler **PARTICIPATIF**
Penser à **COVOITURER** et à **L'AUTOPARTAGE**



FAVORISER
au quotidien
LA MARCHÉ,
LE VÉLO
et les
TRANSPORTS
EN COMMUN



Penser à la **PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE** DE SON VÉHICULE au moment de le remplacer : **VÉHICULE ÉLECTRIQUE, HYBRIDE...**



Penser **ÉCO-CONDUITE** en réduisant **SA VITESSE** de 20km/h



À la maison



AÉRER
son logement
en moyenne
20 MINUTES
par jour

La pollution intérieure de sa maison est quelques fois plus nocive que la pollution extérieure.



Éviter les **PRODUITS POLLUANTS** pour les travaux et l'entretien **DE LA MAISON**

Encens, produits ménagers chimiques, solvants, peintures, etc.

Privilégier l'achat de produits écologiques ou les moins nocifs pour l'environnement.



Rénover sa **CHEMINÉE** OU SON **POÊLE** à bois

Dès 2017, profitez des aides de la métropole pour remplacer votre foyer par un appareil labellisé « Flamme verte ».

En extérieur



Éviter les **PESTICIDES** et les produits chimiques

Favoriser les produits biologiques et à base d'eau pour préserver votre santé et la nature.



Éviter les **BARBECUES** AU CHARBON DE BOIS
Préférer les **BARBECUES** À GAZ OU ÉLECTRIQUES

Les barbecues à gaz ou électriques sont beaucoup moins polluants, en premier lieu pour les utilisateurs.



RESPECTER l'interdiction **DE BRÛLER** SES DÉCHETS **VERTS**

Utiliser les déchetteries du Grand Lyon, le compostage ou le broyage.